

Monsieur,

Afin de favoriser la croissance de notre tissu d'entreprises et de stimuler l'investissement et l'innovation, le Gouvernement a, lors du quinquennat précédent, profondément rénové la fiscalité sur le capital, en instaurant un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus de l'épargne, en remplaçant l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt recentré sur la fortune immobilière (IFI), et en programmant une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Comme le gouvernement s'y était engagé lors du vote de la loi de finances 2018, la réforme de la fiscalité du capital a fait l'objet d'une évaluation approfondie, permettant d'apprécier son efficacité au regard des objectifs poursuivis par le législateur. Cette évaluation a été menée par le comité présidé par Fabrice Lengart, qui a publié trois rapports en 2019, 2020, et 2021.

Ces rapports ont notamment permis d'établir les résultats suivants :

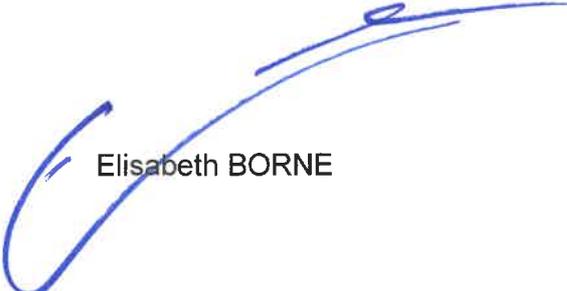
- les réformes de 2018 ont conduit à ramener les taux d'imposition de la France sur les actifs mobiliers à des niveaux proches de la moyenne observée dans les principaux pays développés.
- une partie substantielle de l'augmentation des versements de dividendes constatés depuis 2018 a été causée par l'instauration du PFU, si bien que celui-ci a vraisemblablement été autofinancé.
- le solde net d'expatriation des contribuables assujettis à l'ISF/IFI s'est inversé depuis 2018, les retours étant désormais plus importants que les départs.
- contrairement aux craintes qui ont pu être exprimées, les résultats sur 2019 suggèrent que la réduction de l'imposition des revenus du capital n'a pas généré d'effets de substitution importants entre revenus d'activité et revenus du capital.

Monsieur Cédric AUDENIS  
Commissaire général adjoint de France Stratégie  
20, avenue de Ségur  
75007 PARIS

Des études complémentaires restent cependant nécessaires, d'une part pour confirmer dans la durée ces premiers résultats, et d'autre part pour affiner notre compréhension de la diffusion des effets de la réforme dans le tissu productif, et notamment identifier et quantifier les effets sur l'investissement des entreprises dont les actionnaires ont bénéficié du PFU ou de la transformation de l'ISF en IFI.

C'est pourquoi je souhaite que le comité d'évaluation continue ses travaux, et me remette un rapport final en octobre 2023. Je vous suis très reconnaissante d'avoir accepté d'en assurer la présidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, fluid, cursive loop that extends to the right and then curves back down and left.

Elisabeth BORNE